

POLITIQUE D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE RÉTENTION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Adoptée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska

Le 17 octobre 2012



MESSAGE DU PRÉFET

Je suis heureux et fier de présenter la Politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes de la MRC d'Arthabaska à ses citoyennes et citoyens.

Déjà en 2007, dès les premières ébauches du plan de développement stratégique de la MRC, les acteurs locaux avaient souligné l'importance de l'apport immigrant pour notre territoire. Des défis et des actions y avaient même été relevés afin de faire face aux changements démographiques, dont le défi de recrutement et d'intégration des immigrants.

La concrétisation de cette politique vient donc matérialiser cette volonté d'agir en permettant la mise sur pied de stratégies qui favoriseront une meilleure qualité de vie de nos différentes communautés culturelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

En se dotant d'une politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes, la MRC d'Arthabaska reconnaît l'importance d'un dialogue et d'un rapprochement interculturel entre la population et les nouveaux arrivants.

Je remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes, tout particulièrement, les membres du comité de la diversité culturelle mis sur pied en avril 2012 par la MRC d'Arthabaska.

Lionel Fréchette
Préfet

MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

Cette *Politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes* est le résultat des travaux du comité de la diversité culturelle mis sur pied en avril 2012 par la MRC d'Arthabaska.

Monsieur Michel Allard,
Conseiller de la Ville de Victoriaville

Monsieur Lionel Fréchette,
Préfet et maire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Madame Élodie Kergal,
Chargée de projet en immigration, Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ)

Madame Lorraine Lafrenière,
Conseillère en développement régional et partenariat, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Madame France McSween,
Mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Monsieur Frédérick Michaud,
Directeur général et secrétaire-trésorier, MRC d'Arthabaska

Madame Geneviève Pinette,
Directrice générale, Comité d'accueil international des Bois-Francs (CAIBF)

Madame Joannie Pothier,
Chargée de projet en immigration, MRC d'Arthabaska

Pour la réalisation de la présente politique, la MRC a bénéficié d'une contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉFET	2
MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI	3
MISE EN CONTEXTE	6
ÉLABORATION ET BUTS DE LA POLITIQUE	14
PRINCIPES DIRECTEURS	15
ORIENTATIONS.....	17
LEXIQUE.....	19
BIBLIOGRAPHIE	22

MISE EN CONTEXTE

Présentation de la MRC d'Arthabaska

Située dans la région du Centre-du-Québec, la MRC d'Arthabaska se compose de 23 municipalités et couvre ainsi un territoire de 1 902,54 kilomètres carrés. Avec plus de 70 000 habitants, la MRC d'Arthabaska représente 30 % de la population du Centre-du-Québec (Desjardins, 2012). Depuis sa constitution, en 1982, la MRC est un acteur important dans la concertation et le développement régional. D'ailleurs, son énoncé de vision est : « *Une MRC à caractère entrepreneurial, avec une vision proactive de son développement, où cohabitent villes et campagnes, créatrices de richesses et de vitalité... pour un avenir durable* ».

Un besoin de main-d'œuvre grandissant

Au Centre-du-Québec, le nombre de postes à pourvoir d'ici 2014 est estimé à 22 500, c'est-à-dire qu'on évalue la création de 6 000 nouveaux emplois ainsi que 16 500 départs à la retraite. Dans la MRC d'Arthabaska, la population a accru de 6,4 % entre 2001 et 2011 alors que la moyenne québécoise fut de 7,9 % (Desjardins, 2012). Près de 10 % de la main-d'œuvre est âgée de 55 ans ou plus et cheminera vers la retraite dans les prochaines années (Conseil régional des partenaires du marché du travail, 2007). De ce fait, la région devrait se retrouver confrontée à une dévitalisation de son territoire. De plus, la main-d'œuvre qualifiée et spécialisée est en très forte demande. Somme toute, la MRC fait face à de nombreux défis en ce qui a trait au recrutement de la main-d'œuvre, notamment en raison d'un vieillissement accéléré de la population, d'un faible taux de natalité, des nombreux départs à la retraite et de l'exode des jeunes.

L'immigration en réponse aux enjeux de la région

Pour répondre à ces défis de besoin de main-d'œuvre et de dévitalisation du territoire, l'immigration s'avère un élément important des solutions. Sur le plan économique, l'immigration permet des apports tels que de nouveaux savoir-faire, la création d'entreprises, la création de nouveaux consommateurs et l'élargissement de réseaux sur le plan international. Au plan démographique, l'immigration contribue à la croissance de la population active puisque la

majorité des immigrants est âgée entre 20 et 40 ans à leur arrivée. D'ailleurs, Statistique Canada (2001) estime que, d'ici 2026, le nombre de décès sera supérieur au nombre de naissances. Afin de contrer cet équilibre négatif, on prévoit que la croissance de la population du Canada dépendra exclusivement de l'arrivée d'immigrants. En plus de permettre une croissance démographique, ces nouveaux arrivants constituent un potentiel de développement et de renouvellement de la communauté. Ils alimentent le bassin de travailleurs, d'investisseurs et de consommateurs potentiels et contribuent ainsi à maintenir les services dans certains villages (écoles, garderies, services de loisirs, bureaux de poste, etc.). Enfin, l'immigration permet d'aider à relever des défis auxquels la région fait face dont le vieillissement de la population, la pénurie de la main-d'œuvre, le dynamisme démographique, la prospérité économique, l'attraction de nouvelles entreprises ainsi que des échanges économiques avec d'autres pays. Par ailleurs, dans le cadre de son plan de développement stratégique, la MRC a identifié des actions et des défis pour faire face aux changements démographiques, dont le défi de recrutement et d'intégration des immigrants.

Un peu d'histoire

L'immigration n'est pas un phénomène nouveau. Elle a constitué un élément moteur du peuplement et du développement du Québec. D'ailleurs, dans les années 1860, plusieurs travailleurs forestiers irlandais se sont installés dans les différentes municipalités qui composent maintenant la MRC d'Arthabaska. En fait, les Irlandais, les Anglais et les Loyalistes américains furent les premiers immigrants de la région. Vers 1890, une colonie syrienne se promenait dans les villages pour vendre diverses marchandises telles que des boutons, des épingles et des dentelles. Peu à peu, des personnes de diverses origines se sont installées dans les Bois-Francs. Certaines sont reparties alors que d'autres se sont établies définitivement. Vers la fin des années 1940, plusieurs réfugiés de la Deuxième Guerre mondiale se sont établis dans la région. Parmi ces réfugiés, on retrouvait des Polonais, des Roumains, des Russes, des Ukrainiens, des Lithuaniens et des Estoniens travaillant dans l'industrie du meuble ou à la ferme. La région a ensuite vécu plusieurs vagues d'immigration, dont celles des réfugiés hongrois à partir de la fin des années 1950. Ces derniers furent envoyés dans la région pour travailler dans les usines de meubles. La Société d'Aide aux Néo-Canadiens les a pris sous son aile. Cet organisme rattaché

au diocèse de Nicolet accueillait les nouveaux arrivants et organisait des soirées pour faciliter les rencontres avec d'autres personnes. Il fut le précurseur du Comité d'accueil international des Bois-Francs (CAIBF), créé en 1972. Préoccupés par les difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants, différents intéressés ont créé cet organisme qui avait pour principal objectif de briser l'isolement des immigrants et de favoriser le développement d'un réseau social pour ces nouveaux arrivants. De plus, il aidait les nouveaux arrivants à se trouver un logement, de la nourriture, des vêtements et des meubles. Au fil des ans, divers services se sont ajoutés et le CAIBF demeure l'organisme d'accueil et d'intégration et de suivi des immigrants de la région des Bois-Francs.

À partir des années 1970, la région a connu l'arrivée de nombreux entrepreneurs agricoles d'origine européenne, principalement en provenance de la France, de la Belgique et de la Suisse. Ensuite, en 1979, les Bois-Francs ont reçu une cinquantaine de familles en provenance du Vietnam. En raison des difficultés à trouver de l'emploi et à apprendre la langue, une majorité de ces réfugiés, appelés les « Boat People », ont quitté pour Montréal ou Toronto. À la fin des années 1990, la région a accueilli de nombreux réfugiés provenant de l'ex-Yougoslavie. Plusieurs sont retournés dans leur pays après la guerre, mais certains sont demeurés dans la région.

En 1996, l'organisme en employabilité Accès-Travail fut approché pour offrir du support dans la recherche d'emploi à un groupe de Bosniaques. L'organisme a ensuite élargi ses services en emploi aux immigrants et développé une expertise, en collaborant, entre autres, à des recherches sur l'employabilité des immigrants.

Plus récemment, la région a accueilli des réfugiés en provenance de la Colombie, de l'Irak, de la République démocratique du Congo et du Togo. En 2001, 1 255 personnes immigrantes résidaient dans la MRC d'Arthabaska alors qu'en 2006, elles étaient 1 200. La région a donc subi une diminution de 4,4 % de sa population immigrante. Ainsi, en 2006, avec ses 1 200 personnes, les immigrants composaient 1,8 % de la population de la MRC d'Arthabaska. Selon les statistiques de 2006, la population immigrée du Centre-du-Québec provient principalement de la Colombie (23,3%), la France (14,5%), la Suisse (12,1%), les États-Unis (10,3%), la Belgique (3,4%) et la Chine (3%) (MICC, 2009).

En 2007, le Centre Emmaüs fut approché par l'Association des Colombiens des Bois-Francis pour avoir un service d'aide aux devoirs. Depuis ce temps, l'organisme offre de l'aide aux devoirs aux immigrants et aux jeunes de l'ensemble de la population et a développé des activités et des services pour inclure ces derniers parmi sa clientèle. En 2008, avec l'aide du financement d'Emploi-Québec, il a mis sur pied un programme de pré-francisation.

Actifs depuis longtemps en immigration, différents acteurs continuent à s'impliquer et à développer des projets visant à faciliter l'intégration des immigrants dans la région. Cependant, il demeure que malgré l'importance historique de l'immigration, elle a longtemps été perçue avec inquiétude et comporte encore de nombreux défis.

Enjeux de l'immigration

S'il y a certes dans l'immigration des opportunités et des réponses à certains besoins, cette dernière comporte aussi des difficultés et des défis, principalement dans l'attraction, l'intégration socio-économique et la rétention de ces personnes immigrantes. D'ailleurs, le taux de rétention des immigrants dans la région est actuellement de 50 %.

Attraction et recrutement

En ce qui concerne les immigrants économiques, avec la collaboration du MICC et de la CRÉCQ, les MRC d'Arthabaska et de l'Érable bénéficient du programme de régionalisation de l'immigration. Coordonnée par Accès-Travail, l'agente de régionalisation vise l'attraction et l'établissement durable des immigrants dans la région. D'ailleurs, afin de faire connaître le Centre-du-Québec, l'agente de régionalisation participe aux séances d'information organisées par le MICC à la grande bibliothèque de Montréal. Ces séances portent sur les secteurs d'activités, les possibilités d'emplois et les avantages qu'offrent les différentes régions du Québec. Malgré ces services, le recrutement de personnes immigrantes comporte de nombreux défis dont la méconnaissance, par les personnes immigrantes, de la MRC d'Arthabaska et de ses opportunités.

Accueil

La Ville de Victoriaville fait partie des treize villes de destination choisie par le Québec pour l'établissement des personnes réfugiées prises en charge par l'État. Par conséquent, près de 80 % des personnes immigrantes de la MRC sont issues de cette catégorie d'immigration. Ainsi,

dans le cadre d'une entente avec le MICC, le CAIBF est chargé de l'accueil et de l'installation de ces familles réfugiées. Principale structure d'accueil, le CAIBF soutient et effectue le suivi des réfugiés pris en charge par l'État, des immigrants économiques et des nouveaux arrivants issus du regroupement familial. Pour avoir accès aux différents services, ces immigrants doivent avoir le statut de résident permanent depuis moins de cinq ans. L'organisme offre notamment de l'aide technique et des séances d'information collectives sur différentes thématiques liées à la vie au Québec. Or, l'accueil a une forte incidence sur l'intégration et la rétention des immigrants. Dès son arrivée, la personne se fait une opinion sur la région. De ce fait, l'accueil s'avère un enjeu d'autant plus important. Chaque contact et service influe sur l'appréciation du milieu, sur leur sentiment de sécurité, sur leur fierté et sur leur sentiment d'appartenance à notre région. Ainsi, pour bien accueillir les nouveaux arrivants, il faut avant tout une ouverture de la part de la population et des associations locales. De surcroît, il importe que les élus et les partenaires locaux réfléchissent aux enjeux liés à l'immigration. Il faut poursuivre la sensibilisation auprès des citoyens, des élus, des entreprises et des différents services municipaux.

Intégration sur le marché du travail

L'intégration socio-économique est une condition importante au recrutement et à la rétention des immigrants. Trouver un emploi est souvent une priorité pour eux. Obtenir un emploi correspondant à leurs compétences est un défi d'autant plus grand. Souvent, les immigrants manquent de connaissance sur le marché du travail, la culture organisationnelle et les compétences clés valorisés par les employeurs. Face à ces besoins, différents services et programmes sont offerts, entre autres, par Accès-Travail, le Centre local d'emploi (CLE), la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CLD) et le Carrefour jeunesse-emploi.

L'organisme Accès-Travail offre des services d'aide à la recherche d'emploi, de l'orientation professionnelle, des stages en entreprise et de la formation préparatoire à l'emploi tant au niveau des compétences générales que professionnelles. Le CLE, quant à lui, constitue la porte d'entrée des services d'Emploi-Québec. Il offre des services aux personnes voulant intégrer le marché du travail ou développer des compétences. De son côté, la CDEBF (CLD) offre une aide au démarrage d'entreprises pour les nouveaux arrivants ainsi que plusieurs services aux entrepreneurs. De plus, en collaboration avec le CLE et Accès-Travail, la CDEBF (CLD) offre

des activités de sensibilisation et des formations aux employeurs sur la diversité culturelle. Enfin, le Carrefour jeunesse-emploi a pour mission de favoriser l'intégration sociale et économique des jeunes adultes québécois âgés entre 16 et 35 ans par un accompagnement dans leurs démarches de retour aux études, de recherche d'emploi ou dans le démarrage d'une petite entreprise.

Malgré les services offerts aux immigrants, il existe de nombreux défis relatifs à l'intégration sur le marché du travail. La reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger demeure une problématique, et ce, malgré les évaluations comparatives et les équivalences effectuées par le MICC. L'accès aux ordres professionnels s'avère également une difficulté importante. Aussi, certains immigrants sont surqualifiés par rapport aux emplois disponibles dans la région. En plus de ces difficultés structurelles, les immigrants font parfois face à une discrimination avant même l'embauche. D'ailleurs, une étude de la *Commission sur les droits de la personne* a démontré que pour un curriculum vitae identique, une personne qui a un nom québécois a 60 % plus de chance d'être rappelée et engagée qu'une personne qui a un nom d'origine étrangère. Enfin, pour recruter, attirer et retenir des immigrants compétents, il faut leur donner accès à un emploi à la hauteur de leurs compétences. Toutefois, ces derniers doivent avoir une ouverture à la mise à niveau. Il est également à noter qu'une fois embauché, il surgit parfois des difficultés de communication liées aux différences culturelles. En définitive, l'intégration en emploi est, sans contredit, un des enjeux cruciaux vécu par la population immigrante.

Intégration sociale

Mise à part leur intégration professionnelle, les immigrants font face à des difficultés d'intégration sociale. Plusieurs se retrouvent dans une situation d'isolement social dès leur arrivée. Se créer un nouveau réseau d'amis et de connaissances est un défi de taille. Ils ont un faible réseau social et manquent d'activités ou de connaissances pour socialiser et pour participer activement à la vie culturelle et sociale de la région. En effet, ils ont des difficultés de réseautage hors du milieu de travail et ont peu d'activités sociales après le travail pour socialiser et s'intégrer. Or, le développement de réseaux de confiance et de sociabilité joue un rôle fondamental dans l'intégration et l'insertion durable des immigrants dans la communauté d'accueil.

Apprentissage du français

L'intégration passe également par la connaissance de la langue française. Cependant, en raison du seuil minimum nécessaire pour former un groupe d'apprentissage du français, les immigrants se retrouvent confrontés à des délais d'attente quant à l'accès à la pré-francisation et à la francisation. D'ailleurs, avec un taux de 8,2 %, le Centre-du-Québec se trouve à être la région du Québec ayant le taux le plus haut de personnes immigrées ne connaissant ni le français ni l'anglais (MICC, 2009).

Offerte par le Centre Emmaüs, la pré-francisation fut mise en place pour pallier aux délais d'attente de la francisation, mais il demeure la présence d'un délai d'attente puisqu'il faut un minimum de neuf personnes pour débiter une classe. Avec ses demi-journées de cours et sa halte-garderie, elle permet une transition en douceur vers les cours à temps plein de la francisation. Le MICC offre maintenant de la francisation en ligne. Cependant, il faut être alphabétisé et posséder un niveau de français intermédiaire pour être capable de l'utiliser. Enfin, le programme de francisation du MICC est offert par le Centre Monseigneur-Côté de la Commission scolaire des Bois-Francis (CSBF). Depuis peu, une Francisation Plus avec stage est également offerte. Il s'agit d'un programme pour perfectionner le français et permettre d'avoir une expérience de travail par le biais d'un stage réalisé à titre de deux jours par semaine.

Intégration culturelle

À leur arrivée, les immigrants perdent leurs repères. Ils doivent apprendre et comprendre les rouages de notre société. Ils apprennent à s'adapter à une nouvelle culture, à des règles, des lois et des comportements différents de leur pays d'origine. Ainsi, pour être autonomes et en mesure d'évoluer, ces derniers doivent comprendre les codes implicites et explicites de leur nouvel environnement. Dans cet ordre d'idées, les immigrants émettent le désir de mieux connaître la culture québécoise. En revanche, plusieurs immigrants soulèvent leur besoin de vivre et de partager leur culture. L'éloignement de leur communauté culturelle peut s'avérer être un motif de départ. Par exemple, afin de demeurer dans la région, les arabophones aimeraient avoir un lieu de prière et avoir accès à de la viande halal. Le Centre culturel islamique de Victoriaville fut récemment créé pour répondre à ces demandes.

La population, quant à elle, connaît peu les réalités migratoires et culturelles des immigrants. Or, on retrouve un fort besoin de sensibilisation à l'égard de l'immigration non seulement auprès des employeurs, mais auprès de toute la collectivité. Face à ce besoin, il existe, entre autres, le projet « Un pas vers l'autre » qui vise à sensibiliser le milieu et la population sur l'immigration.

Familles

Les familles immigrantes, quant à elles, se retrouvent confrontées à un transport collectif peu adapté à leur réalité ainsi qu'à des difficultés à trouver des logements adéquats pour héberger leurs grandes familles. Au niveau jeunesse, par l'intégration dans les classes régulières, l'intégration sociale se fait le plus souvent dans le cadre scolaire.

Connaissances des ressources et partenariat

Ne connaissant pas les ressources existantes, certains immigrants qui décident de s'établir dans la région, ne passent pas par un organisme local lié à l'immigration. Cela entraîne parfois, pour ces personnes, des embuches supplémentaires à leur intégration. De plus, certaines ressources ne connaissent pas bien les services offerts aux immigrants. Afin de faciliter la connaissance de l'immigration dans la région et le partage d'information, il existe la Table locale en immigration et en relations interculturelles de Victoriaville. Sous la présidence du MICC, cette table permet une concertation entre les ressources offrant des services aux immigrants. Avec ses quatre rencontres par année, les organismes s'informent de leurs services, des nouveautés et des changements relatifs à leurs services et à l'immigration. Enfin, ils discutent sur divers sujets permettant la résolution de problèmes.

Malgré tous ces services et les efforts du gouvernement, l'intégration économique, sociale, linguistique et culturelle demeure un long processus. Finalement, les perspectives d'emploi, le soutien social, la langue et l'attitude de la population demeurent les facteurs décisifs au recrutement et à la rétention des immigrants. Ainsi, si l'on veut que la population immigrante s'enracine de façon durable dans la région, il faut viser une intégration englobant tous les aspects de la vie.

ÉLABORATION ET BUTS DE LA POLITIQUE

Pour élaborer cette politique, des recherches menées dans d'autres villes, MRC et régions du Québec furent consultées. Afin de veiller à connaître les réalités de la région, des entrevues personnalisées auprès d'intervenants et d'organismes œuvrant sur le territoire et des focus group auprès d'immigrants furent réalisés. De plus, les études régionales furent consultées. Ces démarches ont permis de déterminer dans quel contexte s'inscrit cette politique, de réfléchir aux arrimages possibles entre l'immigration et le développement de la MRC d'Arthabaska et de connaître les expériences passées des autres municipalités dans ce domaine.

Ayant conscience des problématiques liées à l'immigration, la politique se veut être un cadre de référence pour consolider l'expertise existante en s'arrimant aux réalités régionales et ainsi, favoriser l'intégration et le rapprochement entre la population d'accueil et les immigrants. Afin de faire face aux enjeux associés à l'immigration, il importe de se concerter afin de mettre en œuvre des stratégies régionales. À la suite d'une réflexion sur les enjeux présents sur le territoire de la région, le comité de suivi a choisi et défini les orientations stratégiques de même que les moyens d'action à privilégier. Ainsi, le plan d'action associé à cette politique a pour objet de favoriser la concertation des partenaires en ce qui a trait à la promotion de l'immigration, à l'attraction des personnes immigrantes, à leur intégration et à leur établissement durable dans la MRC d'Arthabaska.

Enfin, cette politique a pour but, non seulement de doter la MRC d'une vision en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, mais également de développer et de déployer des stratégies visant à coordonner les efforts des municipalités quant à l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes. La politique se veut également un outil permettant d'avoir une intervention plus intégrée.

PRINCIPES DIRECTEURS

D'importants principes directeurs guident les actions présentées dans cette politique. Il s'agit de valeurs à partager qui constituent des éléments clés pour la réussite des objectifs.

- **La MRC reconnaît l'importance de s'engager, par le biais de ses divers champs de compétences, à poser des gestes en faveur des immigrants.**

Ayant conscience des enjeux associés à l'immigration, la MRC reconnaît qu'il faut consolider et soutenir les différents réseaux et ressources offrant des services aux personnes immigrantes. En tant qu'entité administrative assurant la gestion des collectivités locales, la MRC a, par le fait même, pour responsabilité de favoriser la création d'une communauté accueillante qui favorise la pleine participation des nouveaux arrivants.

- **La MRC reconnaît l'immigration comme étant un levier de développement économique, social et culturel.**

L'immigration est fortement associée aux grands défis de développement de la MRC. Dans ce sens, pour viser la prospérité économique et le redressement démographique, il faut maximiser les retombées économiques des immigrants en fonction des besoins et de la capacité d'accueil de la région. De plus, il importe de viser le renforcement et le développement du potentiel de ces individus afin de permettre aux communautés de croître et de s'épanouir pleinement.

- **La MRC reconnaît l'importance de la sensibilisation et de la promotion de la diversité culturelle.**

L'intégration et la rétention des immigrants nécessitent une approche globale et concertée. Afin de renforcer la participation égalitaire des personnes faisant partie des communautés culturelles, il importe de soutenir et de supporter l'intégration socio-économique ainsi que de favoriser la sensibilisation de la population. Une cohabitation juste et harmonieuse entre les citoyens de toutes les origines nécessite une meilleure connaissance de la culture et de la contribution de chacun ainsi qu'un engagement collectif à lutter contre les préjugés, le racisme et la discrimination.

- **La MRC reconnaît l'importance de la concertation, de la communication et du partenariat.**

De nombreux acteurs œuvrent directement ou indirectement dans le domaine de l'immigration et il existe différents lieux de concertation où se retrouvent ces organisations. Il est essentiel de poursuivre ces concertations, d'interpeller et d'impliquer différents partenaires ainsi que de favoriser la communication entre les municipalités, la MRC et les différents acteurs du milieu. La MRC d'Arthabaska n'entend pas se substituer aux acteurs en place, mais s'engage plutôt dans une démarche et une optique de complémentarité. En définitive, il importe de développer et de mettre en œuvre des actions qui favorisent l'arrimage des services offerts sur le territoire dans le respect des compétences de chaque partenaire.

ORIENTATIONS

L'ensemble des objectifs de la politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et du plan d'action s'articule sous quatre axes d'intervention. Le choix de ces axes s'est effectué en fonction des préoccupations et des enjeux présents dans la région en matière d'immigration.

- **Axe 1 : Soutenir et promouvoir les actions visant l'attraction des travailleurs immigrants sur tout le territoire de la MRC d'Arthabaska.**

Pour favoriser l'attraction des travailleurs immigrants qualifiés dans la région, il importe de faire connaître la MRC et de miser sur les forces de la région. Il faut soutenir l'agente de régionalisation par, entre autres, la promotion de la structure économique forte et diversifiée, des perspectives d'emploi favorable, de la qualité de vie, des services (éducation, santé, sports, loisirs, activités culturelles), de l'accessibilité au logement, du coût de la vie et du sentiment de sécurité par comparaison aux grandes villes. De plus, le caractère rural est un atout à mettre en avant-plan pour attirer les immigrants qui proviennent de milieux ruraux.

- **Axe 2 : Développer et consolider des mesures d'accueil adaptées aux immigrants afin de rendre tout le territoire de la MRC propice à l'accueil des immigrants.**

Les milieux communautaires et municipaux sont des portes d'entrée pour la région. Préparer le personnel de ces milieux et les sensibiliser au contexte interculturel peut jouer un rôle important dans la manière de recevoir et d'accueillir les nouveaux arrivants. Par ailleurs, connaître le processus d'immigration et les ressources œuvrant en accueil, établissement et en employabilité permet aux personnes en contact avec des immigrants de les diriger vers les bons services dès leur arrivée, ce qui facilite ainsi leur intégration.

- **Axe 3 : Favoriser l'intégration économique, sociale et culturelle et la rétention des personnes immigrantes ainsi que le rapprochement interculturel.**

Pour faciliter l'intégration en emploi, il faut sensibiliser les intervenants économiques à l'importance de l'immigration et amener ces derniers à considérer l'immigration comme faisant partie de leur priorité de développement. Il existe déjà des activités de sensibilisation tant au niveau des employeurs que de la population. Or, la MRC désire renforcer ce type d'intervention afin d'inscrire la diversité dans la réalité quotidienne et de favoriser l'ouverture de la population et des employeurs. De plus, pour favoriser une participation active des immigrants, il importe de développer des activités de sensibilisation et d'intégration qui s'étalent sur de longues périodes et qui sont en continuité entre elles. Ainsi, la MRC souhaite mettre en place des mécanismes afin de créer les conditions propices au rapprochement interculturel, à l'ouverture à la différence, à l'accueil et l'intégration à la communauté locale.

- **Axe 4 : Assurer, avec les partenaires, des actions intégrées et complémentaires sur le territoire.**

Afin de réaliser les trois axes précédents, il importe de connaître, de reconnaître et d'unir les compétences, les ressources, les efforts et les réalisations des différents acteurs œuvrant sur le territoire. La MRC souhaite exercer un leadership de vision et créer une synergie afin de favoriser l'intégration des immigrants. Ainsi, une concertation efficace de même qu'un bon arrimage permettront aux immigrants d'utiliser efficacement les ressources.

LEXIQUE*

Immigrant : Personne qui s'est établie dans un autre pays.

Résidents permanents : Personne qui a obtenu l'autorisation de vivre et de travailler au Canada et ce, sans limite de temps de séjour. Les résidents permanents doivent vivre au Canada au moins 730 jours (deux ans) au cours d'une période de cinq ans, sans quoi ils risquent de perdre leur statut. Ils jouissent de tous les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et ont les mêmes devoirs que tous les citoyens canadiens. Cependant, ils n'ont pas le droit de vote, ils ne peuvent se présenter en tant que candidat(e) aux élections et n'ont pas droit à l'obtention d'un passeport canadien.

Immigrants économiques : Résidents permanents sélectionnés en raison de leurs compétences et de leurs capacités à contribuer à l'économie canadienne. La catégorie des immigrants économiques comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les aides familiaux résidents et la catégorie de l'expérience canadienne.

- **Travailleurs qualifiés permanents** : Immigrants économiques sélectionnés du fait de leur capacité à prendre part au marché du travail et à s'établir au Canada sur le plan économique. Les travailleurs qualifiés sont évalués à la lumière de critères portant sur la scolarité, les connaissances linguistiques et l'expérience professionnelle plutôt que sur un emploi particulier. En vertu de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec effectue un processus de sélection selon ses propres exigences. Après avoir obtenu un Certificat de sélection du Québec (CSQ), l'immigrant doit faire une demande d'admission au niveau fédéral.
- **Gens d'affaires** : Résidents permanents de la catégorie de l'immigration économique sélectionnés en raison de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada. Les gens d'affaires immigrants comprennent les *investisseurs*, les *entrepreneurs* et les *travailleurs autonomes*. L'époux ou le conjoint de fait et les enfants à charge des gens d'affaires immigrants font aussi partie de cette catégorie. On s'attend à ce qu'ils fassent un investissement de 800 000 \$ CAN ou deviennent propriétaires d'entreprises au Canada.

* Les définitions de ce lexique sont tirées du Conseil canadien pour les réfugiés et de Citoyenneté et Immigration Canada.

- **Aides familiales résidentes** : Personnes ayant obtenu le statut de résident permanent après avoir participé au Programme concernant les aides familiaux résidents. Ce programme amène des travailleurs étrangers temporaires qui vivront au domicile de leur employeur et s'occuperont, sans supervision, d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Les participants peuvent demander le statut de résident permanent dans les trois années qui suivent leur entrée au Canada, après avoir travaillé pendant deux ans à titre d'aides familiaux résidents.

Travailleur temporaire : Résident temporaire qui est entré au Canada principalement pour travailler et qui a obtenu un permis de travail. Il n'est ni un citoyen canadien ni un résident permanent.

Regroupement familial : Les immigrants de cette catégorie sont les personnes qui ont obtenu leur résidence permanente en raison d'un parrainage par un proche parent. Dépendamment du lien de parenté, le parrain s'engage à maintenir ses obligations pour 3 ans, 10 ans ou plus s'il s'agit d'un enfant mineur.

Réfugié et personne en situation semblable : Il appartient au gouvernement du Canada de déterminer si un candidat est un réfugié au sens de la Convention de Genève et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de protection. Afin de correspondre à la définition de réfugié au sens de la Convention, une personne doit se trouver hors de son pays d'origine et craindre avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Les réfugiés sélectionnés à l'étranger peuvent être pris en charge par le gouvernement, parrainés par le secteur privé ou être réfugiés indépendants. Certains réfugiés sont reconnus comme tels au Canada, c'est-à-dire qu'il s'agit de demandeurs d'asile qui ont demandé et obtenu le statut de résident permanent au Canada.

Demandeurs d'asile : Les demandeurs d'asile sont des résidents temporaires qui font partie du groupe visé par des considérations humanitaires; ils sollicitent une protection dès leur arrivée au Canada, ou après. Les demandeurs d'asile dont la demande est acceptée peuvent présenter une demande de résidence permanente au Canada. Les demandeurs peuvent inclure les membres de leur famille qui se trouvent au Canada ou à l'étranger.

Interculturalisme : Vision québécoise de l'immigration qui préconise des rapports harmonieux entre les cultures fondés sur l'échange intensif et axés sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences et qui accorde une prédominance au partage des valeurs communes.

BIBLIOGRAPHIE

- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. *Immigrer au Canada*, [En ligne], 17 juillet 2012, <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/index.asp> (Page consultée le 8 août 2012).
- CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS. *À propos des réfugiés et des immigrants : Un glossaire terminologique*, [En ligne], www.ccrweb.ca/glossaire.PDF (Page consultée le 8 août 2012).
- CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL. *Consultations du Conseil régional des partenaires du marché du travail*, [En ligne], 11 octobre 2007, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs64555> (Page consultée le 8 août 2012).
- DESJARDINS. *Région administrative du Centre-du-Québec, Survol de la situation économique*. Études régionales, mai 2012, vol.7, région 17.
- GUIMOND, Laurie et Myriam SIMARD. (2008). *Nouvelles populations dans le Québec rural : le cas de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska*, Institut national de la recherche scientifique, Centre - Urbanisation Culture Société, Montréal, 130 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Centre-du-Québec*, [En ligne], 2010, <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/placeauquebec/fr/regions-centreduquebec.php> (Page consultée le 8 août 2012).
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. (2009). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales*, Gouvernement du Québec, 170p.
- STATISTIQUE CANADA. (2001). *Population projections for Canada, provinces and territories, 2000-2026*, Ottawa, Statistique Canada, no 91-520.